

MAIRIE DE
SANSSAC L'ÉGLISE
43.2.12.233.

DÉLIBÉRATION 2024/12
du conseil municipal
sur le compte administratif

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 12
Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstention : 0

Séance du 23 février 2024

A la demande de Monsieur le maire, Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/ DGS a présenté au conseil municipal afin qu'il puisse délibérer, le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur BERAUD Jean-Yves maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE COMMUNE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	190 894.05		477 963.32	0.00	668 857.37
Opérations de l'exercice	651 561.80	862 810.99	842 151.20	269 979.22	1 493 713.00	1 132 790.21
TOTAUX	651 561.80	1 053 705.04	842 151.20	747 942.54	1 493 713.00	1 801 647.58
Résultats de clôture	0.00	402 143.24	94 208.66	0.00	0.00	307 934.58
Restes à réaliser	0.00		639 579.99	632 404.50	639 579.99	632 404.50
TOTAUX CUMULES	651 561.80	1 053 705.04	1 481 731.19	1 380 347.04	2 133 292.99	2 434 052.08
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00	402 143.24	101 384.15	0.00	0.00	300 759.09

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4° le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 402 143,24 euros

5° le résultat de la section d'investissement s'élève à - 101 384,15 euros

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents mais Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote donc n'a pas pris part au vote.

Pour expédition conforme, le maire
BERAUD Jean-Yves



AR Prefecture

043-214302333-20240223-2024_12-DE
Reçu le 27/02/2024